

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

- 1. **Débitrice: EDD SA**, Route de Verbois 9, 1288 Aire-la-Ville
- Remarques: L'administration de la masse a procédé, à la requête d'un créancier, à la modification de l'inventaire, par l'ajout d'une prétention à l'encontre de BAT-ISO SA, sous C28, à hauteur de CHF 25'000.-, avec pour titre "Créance récursoire à l'encontre de BAT-ISO SA pour exécution imparfaite du contrat lae liant à la faillie, pour le chantier de Sebastien Rodriguez, BAT ISO SA intervenant en qualité de sous traitant." L'administration de la faillite juge qu'il sera difficile de poursuivre la procédure sans déployer des montants disproportionnés. Au vu de ces considérations, elle propose aux créanciers de renoncer à entreprendre toute démarche visant à encaisser ce débiteur - qui serait d'ailleurs déjà en procédure à l'encontre de ce créancier pour cette même créance. Les créanciers sont invités à faire connaître par écrit leur avis le 25 octobre 2017 au plus tard, en indiquant s'ils approuvent ou non la proposition de l'administration de la faillite, étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'office. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'office, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux d'entre eux qui souhaiteraient agir contre ce débiteur à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office avant le terme précité. Le présent avis ne concerne que les prétentions C22 à C27 nouvellement inscrites Pour tout renseignement: Yann Meyer + 41 22 3888934 F20141222

Office des faillites 1208 Genève

03793139